

VIVRE ET TRAVAILLER À **SINGAPOUR**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Index

1. Vue d'ensemble.....	1
2. Formalités d'entrée et visas.....	2
3. Importation et douane	6
4. Vaccinations et Santé.....	8
5. Annonce et séjour.....	10
6. Travail.....	11
7. Prévoyance et assurances.....	14
8. Impôts	17
9. Regroupement familial, mariages et partenariats	18
10. Ecoles et éducation	19
11. Coût de la vie	21
12. Logement et transports.....	22
13. Culture et communication	24
14. Sécurité	25
15. Suisses et Suissesses.....	26
Liens et ouvrages utiles	28
Contact.....	29

A propos de ce dossier

Objet

Le présent guide s'adresse aux personnes qui veulent quitter la Suisse pour s'établir durablement à l'étranger et y exercer une activité lucrative. Les informations qu'il contient reposent sur les dispositions légales et les instructions des autorités applicables aux ressortissants suisses.

Remarques

La présente publication et le contenu des pages Internet du DFAE ont un caractère purement informatif. Bien qu'ayant rédigé ce guide avec soin et contrôlé les sources indiquées, le DFAE ne peut en aucun cas garantir l'exactitude, la fiabilité et l'intégralité de ces informations. Nous déclinons par ailleurs toute responsabilité quant au contenu et aux prestations mentionnées. Qu'il s'agisse des publications sur papier ou des dossiers électroniques, nos brochures ne

constituent ni une offre ni une obligation et ne sauraient remplacer des conseils individualisés. Nos publications et nos pages Internet contiennent des « liens externes » sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, raison pour laquelle nous nous déchargeons de toute responsabilité. Le contenu et l'exactitude des informations sur ces sites reviennent à ceux qui les mettent en ligne. Les prestations d'Emigration Suisse se fondent sur l'art. 51 de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Glossaire

Pour une définition des termes et des abréviations ainsi que pour obtenir les coordonnées complètes des organes cités, veuillez consulter le glossaire «Emigration Suisse».

Editeur

Département fédéral des affaires étrangères
Direction consulaire
Emigration Suisse
Effingerstrasse 27, CH-3003 Berne

Les brochures paraissent en allemand, français et italien et ne sont disponibles qu'au format PDF sous www.swissemigration.ch.

Berne, 30.03.2017

Loi sur les Suisses de l'étranger



La loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr) est entrée en vigueur le 1er novembre 2015. Cette brochure a été modifiée en conséquence.

1. Vue d'ensemble

Drapeau



Nom officiel du pays

République de Singapour

Langue nationale

Si la langue la plus courante est l'anglais, Singapour n'en compte pas moins quatre langues officielles: le chinois (mandarin), le malais, le tamoul et l'anglais.

Capitale

Singapour

Régime politique

République parlementaire

Chef de l'Etat

Tony Tan Keng Yam

Chef du gouvernement

Lee Hsien Loong

Nombre d'habitants

5,61 millions (2016)

Superficie

719 km². L'île principale mesure 42 km de long sur 23 km de large.

PIB par habitant

53'064 USD (2015)

Importations de la Suisse

7'661 millions CHF (2015)

Exportations vers la Suisse

1'939 millions CHF (2015)

Nombre de ressortissant(e)s suisses au 31.12.2016

3'258

Accords bilatéraux

✓ [Banque de données des traités internationaux](#)

Administration et droit

Singapour est une cité-Etat, où le seul niveau institutionnel est celui du gouvernement national. Le système juridique est basé sur la Common law britannique

Géographie

Composée d'une île principale et de 62 îlots, Singapour est située à la pointe sud du continent asiatique, entre la Malaisie au nord et l'Indonésie au sud.

Climat et Météo à Singapour

Singapour est très proche de l'équateur et connaît un climat tropical humide. Si les températures oscillent toute l'année autour de 28°C, il faut compter entre octobre et février avec un léger rafraîchissement et de fortes précipitations dues à la mousson. Mois le plus chaud: mai ; mois le plus sec: juillet.

✓ [Météo à Singapour](#)

Décalage horaire

GMT +6h en été, +7h en hiver.

✓ [Carte des fuseaux horaires](#)



2. Formalités d'entrée et visas

Les règles applicables peuvent changer à tout moment. Pour obtenir des informations fiables sur les formalités d'entrée et les visas, veuillez-vous adresser à la représentation diplomatique ou consulaire compétente (ambassade ou consulat) de votre pays de destination.

DFAE Conseils aux voyageurs / Itineris

Avant d'entreprendre votre voyage, nous vous recommandons de consulter les Conseils aux voyageurs sur la sécurité, régulièrement mis à jour par le DFAE et d'enregistrer vos voyages en ligne sur Itineris. Le DFAE peut ainsi vous localiser plus facilement en cas de crise.

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Itineris](#)
- ✓ [Recommandations du DFAE avant le départ](#)
- ✓ [Recommandations du DFAE pour le séjour](#)

Les ressortissants suisses n'ont pas besoin de visa touristique pour les séjours n'excédant pas 90 jours. Pour entrer sur le territoire singapourien, il faut être muni d'un passeport valable au minimum encore six mois au-delà de la date de retour, d'un billet de retour ou de continuation et de fonds suffisants pour la durée du séjour. Si vous entrez sur le territoire par voie aérienne, vous recevrez une autorisation de séjour (*visit pass*) valable 90 jours. Si vous entrez par voie terrestre ou maritime, votre autorisation de séjour sera de 14 jours au maximum.

Le *Visit Pass* peut être prolongé sur place pour 90 jours maximum, sachant qu'il faut déposer la demande aux services de l'immigration (*Immigration & Checkpoints Authority*) au plus tard deux jours avant son expiration.

Attention: à compter de la 24^e semaine de grossesse, les femmes enceintes doivent être en

possession d'un visa pour entrer sur le territoire singapourien.

Les personnes qui se rendent à Singapour en voyage d'affaires n'ont pas besoin de visa, pour autant que leur séjour ne dépasse pas 30 jours.

Aucun vaccin n'est en principe requis pour entrer sur le territoire, à l'exception des voyageurs ayant séjourné dans les six jours précédant leur arrivée à Singapour dans un Etat d'Afrique ou d'Amérique du Sud où sévit la fièvre jaune. Dans ce cas, il est nécessaire de présenter un certificat de vaccination contre la fièvre jaune (voir chapitre «Vaccination et Santé»).

Attention: toute personne enfreignant les dispositions singapouriennes en matière d'entrée sur le territoire s'expose à des sanctions sévères. Dans certains cas, le séjour illégal (*overstay*) peut entraîner une expulsion du territoire, voire une interdiction de fouler à nouveau le sol du pays, et être sanctionné de coups de bâton. Veuillez donc à respecter scrupuleusement la durée et l'objet du séjour inscrits sur votre *visit pass*.

WWW

- ✓ [Représentations étrangères en Suisse](#)
- ✓ [Représentation singapourienne en Suisse](#)
- ✓ [Consulat général de Singapour à Genève](#)
- ✓ [Immigration & Checkpoints Authority > Visitor's Services](#)
- ✓ [Prolongation du *visit pass* > Immigration & Checkpoints Authority](#)

Disposition juridiques particulières

Singapour connaît une réglementation très détaillée en matière de maintien de l'ordre public. Elle s'inspire de normes plus strictes et de principes moraux plus rigides qu'en Suisse. Les infractions sont systématiquement poursuivies et punies. Des amendes parfois très élevées (1'000

SGD et plus), des peines de détention et/ou des coups de bâton peuvent être infligés aux personnes qui se rendent coupables des infractions suivantes:

- jeter des déchets (mégots de cigarette, etc.) ;
- cracher, importer et vendre du chewing-gum ;
- violer l'interdiction de fumer, qui s'applique tant aux bâtiments publics qu'à un rayon de cinq mètres autour de leurs entrées et sorties ;
- se comporter de manière indécente ou contraire aux bonnes mœurs (*Outrage of Modesty*), ce qui inclut le harcèlement verbal ou physique à l'endroit des femmes, par ex. des attouchements que celles-ci n'auraient pas explicitement approuvés. Même dans les bars et les discothèques, les attouchements sont jugés déplacés et peuvent faire l'objet de plaintes ;
- consommer des denrées alimentaires et des boissons dans les transports en commun et les bâtiments publics ;
- commettre des actes de vandalisme (entre autres apposer des graffitis) ;
- exprimer un avis négatif sur les religions ;
- nourrir les pigeons ;
- traverser la route hors des passages pour piétons.

Attention: les infractions à la loi sur les stupéfiants, y compris la détention d'infimes quantités de drogue quelle qu'elle soit, sont sévèrement réprimées par de lourdes peines de prison, des amendes, des châtiments corporels, voire par la peine de mort (par ex. en cas de possession de plus de 15 g d'héroïne). Une personne contrôlée positive aux stupéfiants peut également être condamnée, même si la drogue a été consommée à l'étranger.

Les homicides et les délits liés à la drogue ou aux armes feu sont passibles de la peine de mort à Singapour, aussi pour les étrangers. Dans certains cas, la peine de mort est même prononcée d'office, c'est-à-dire qu'elle ne dépend pas de l'appréciation du juge. Le «*caning*», ou coups de bâton, sanctionne également certains délits. Cette peine est toutefois réservée aux hommes.

Pendant une procédure pénale ou judiciaire, il est en règle générale interdit à un étranger de quitter le pays. Son passeport est alors confisqué. Les conditions de détention sont nettement plus sévères qu'en Suisse.

2.1 Personnes avec activité lucrative

Vue d'ensemble

Toute personne envisageant de séjourner ou de travailler à Singapour plus de trois mois doit être titulaire d'un visa qu'elle doit solliciter avant son départ au Consulat de la République de Singapour à Genève ou au Ministère des affaires étrangères.

Pour exercer une activité professionnelle ponctuelle (par ex. une performance artistique), un *Professional Visit Pass* suffit, tandis qu'il faut demander un *Work Permit* ou un *Employment Pass* pour les missions de longue durée ou les séjours permanents.

Employment pass: cette catégorie de permis de séjour et de travail s'adresse aux spécialistes et entrepreneurs qui disposent de qualifications professionnelles particulières et qui exercent dans le domaine de la gestion et de l'administration. Dans un premier temps, ces permis sont valables au plus deux ans et peuvent être prolongés pour trois ans. Le revenu minimal se monte ici à 3'600 SGD.

S Pass: cette catégorie de permis s'adresse aux ouvriers spécialisés et aux techniciens (qualification selon un système de points). Le *Foreign Worker's Levy* (visant à réguler le nombre de travailleurs étrangers) s'applique au *S Pass* (contrairement à l'*Employment Pass*). Le revenu minimal est de 2'200 SGD.

Work Permit: cette catégorie de permis destinée aux travailleurs des secteurs de la construction et de l'industrie ainsi qu'aux employés de maison n'est pas ouverte aux Suisses. Elle est réservée aux ressortissants de certaines nations asiatiques.

Permanent Residency (SPR): les ressortissants étrangers souhaitant s'établir durablement à

Singapour peuvent demander une *Permanent Residency*. Sa délivrance, laissée à l'appréciation des autorités, a été fortement limitée ces dernières années. Le délai d'attente est normalement de six mois. Les *Permanent Residents* ont accès au système de sécurité sociale de Singapour, à des frais d'écolage plus avantageux et aux appartements des logements publics. Le titulaire d'une *Permanent Residency* et ses fils sont soumis au service militaire obligatoire. Le fait d'avoir servi dans l'armée suisse ne libère pas du service militaire dans les *Singapore Armed Forces*.

Attention: c'est le *Ministry of Manpower* (ministère du travail) qui est compétent pour établir les titres de séjour et de travail. Or, comme celui-ci exige de nombreux formulaires et documents traduits en anglais (acte de naissance, diplômes, lettres de recommandation, etc.) et affiche des délais de traitement assez longs, en pratique, les employeurs implantés à Singapour sont quasiment les seuls à pouvoir se charger de ces formalités. De plus, ils doivent présenter des contrats de travail détaillés et prouver aux autorités qu'ils n'ont pas été en mesure de recruter d'employé local possédant les mêmes qualifications.

Retour à Singapour

Les étrangers vivant à Singapour (*Singapore Permanent Residents*, SPR) auront besoin d'un *Re-entry Permit* – délivré sur place par les autorités locales en charge de l'immigration ou avec leur consentement – s'ils quittent le sol singapourien et envisagent d'y revenir. Le *Re-entry Permit* permet de conserver le statut SPR pendant un séjour à l'étranger. Il ne libère en revanche pas de l'obligation de se renseigner sur la nécessité éventuelle de demander un visa.

WWW

- ✓ [Immigration & Checkpoint Authority > Electronic Re-Entry Permit](#)
- ✓ [Work Permit & Employment Pass](#)

Détachement temporaire et prestation de services

Voir «Personnes avec activité lucrative, Vue d'ensemble»

Travail indépendant

Entrent dans cette catégorie les personnes qui contribuent au développement économique de Singapour, soit en créant des entreprises et des emplois, soit en investissant dans des sociétés. Si vous projetez d'ouvrir un commerce ou de fonder une entreprise, sachez que le *Singapore Economic Development Board* peut vous soutenir dans vos démarches.

WWW

- ✓ [Global Investor Programm](#)
- ✓ [Singapore Economic Development Board](#)

2.2 Personnes sans activité lucrative

Séjours linguistiques et études

Pour étudier – un ou plusieurs semestres – à Singapour, il faut être en possession d'un visa étudiant (*Student's Pass*). Les formulaires *ad hoc* doivent être déposés conjointement avec le dossier de candidature à l'université, qui se chargera de les faire suivre aux autorités compétentes. Rappelons que les cours sont dispensés en anglais, ce qui suppose une maîtrise suffisante de la langue. Suivant les cursus envisagés, les frais peuvent être considérables, sans compter qu'à Singapour, le coût de la vie est élevé.

La demande de *Student's Pass* s'effectue en ligne, avant le départ. On gagnera à entamer les démarches suffisamment tôt, car il faut compter au moins cinq semaines avant de recevoir une réponse. Les universités suisses collaborant avec des établissements locaux peuvent aussi vous renseigner.

WWW

- ✓ [Etudier à l'étranger \(Swissuniversities\)](#)
- ✓ [Services de l'immigration de Singapour > Immigration & Checkpoints Authority](#)

Working Holiday Programm

Singapour permet aux étudiants issus des hautes écoles suisses et âgés de 18 à 25 ans d'accéder au marché du travail pendant 6 mois maximum, afin de mettre en œuvre, à l'occasion de stages, les connaissances théoriques acquises au cours de leur formation. Les étudiants et les diplômés des hautes écoles suisses ont ainsi la possibilité d'exercer une activité professionnelle à Singapour pendant une durée limitée de 6 mois. Contrairement à d'autres programmes – à l'instar du *Training Employment Pass* ou du *Training Work Permit* – le WHP n'impose pas de salaire minimal.

Dans certains domaines, à commencer par la santé, les professionnels doivent au préalable solliciter une autorisation supplémentaire (le *Ministry of Manpower* publie la liste correspondante sur son site internet).

WWW

- ✓ [Ministry of Manpower; Singapore Government Work Holiday Pass](#)

Retraite

Singapour n'est pas une destination typique pour les Suisses à la retraite candidats à l'émigration. Il n'existe pas de titres de séjour spécialement destinés aux retraités et la communauté suisse établie sur place est essentiellement constituée d'expatriés ou de familles intégrés au marché du travail.

WWW

- ✓ [Guide «Prendre sa retraite à l'étranger»](#)

Tourisme

Voir rubrique «Formalités d'entrée et visas».

3. Importation et douane

3.1 Importation

Toute personne ayant passé plus de 48 heures hors de Singapour avant son arrivée peut importer en franchise de droits de douane des articles de consommation courante, des souvenirs et des cadeaux d'une valeur n'excédant pas 150 SGD. Si l'absence hors du pays était de plus longue durée, ce plafond passe à 600 SGD. En revanche, aucune distinction n'est faite pour les cigarettes, le tabac, l'alcool et les produits pétroliers, dont l'importation, limitée à un litre de vin, un litre de bière et un litre de spiritueux par adulte, est strictement réservée à l'usage personnel.

Attention: tous les produits à base de tabac sont soumis à une taxe à l'importation. De plus, chaque cigarette doit porter le cachet de la douane. Les fumeurs contrôlés avec une cigarette non estampillée par les services douaniers se voient infliger une amende de quelques 200 SGD par paquet. L'importation de médicaments destinés à l'usage personnel fait l'objet de dispositions spéciales. Les personnes à qui des médicaments puissants ont été prescrits doivent solliciter une autorisation (voir lien: *Health Sciences Authority*). Les supports vidéo et audio sont examinés par l'organe de censure.

Articles interdits d'importation:

- drogues et autres stupéfiants
- armes, munitions, explosifs, vêtements pare-balles, menottes, armes factices
- produits à base d'espèces animales ou végétales protégées
- articles pornographiques
- snus, tabac à priser et tabac à chiquer
- cigarettes électroniques
- chewing-gums

Attention: à Singapour, la possession de stupéfiants est rigoureusement contrôlée et sévèrement punie. A partir d'une certaine quantité minimale, la possession de drogue est obligatoirement sanctionnée de la peine de mort. Les étrangers ne font pas exception à la règle.

Les ministères singapouriens en charge des douanes et de l'agriculture pourront vous renseigner au sujet des dispositions en vigueur.

WWW

- ✓ [Singapore Customs Authority > Customs Offences](#)
- ✓ [Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore](#)
- ✓ [Health Sciences Authority](#)
- ✓ [Visitor Services - ICA](#)

3.2 Déménagement

Les effets personnels peuvent être importés en franchise de droits de douane, exception faite de l'alcool, du tabac, des cigares, des cigarettes, de l'essence et des véhicules. Les autorités douanières exigent qu'une entreprise de transport locale leur remette une *Declaration of Facts* (inventaire) et une *Relief Declaration* (déclaration d'exonération). Les armes, les médicaments proscrits et les publications à caractère obscène sont saisis et il faut s'attendre à une amende ou à une peine d'emprisonnement.

3.3 Véhicules à moteur

En pratique, il est quasiment impossible d'importer des véhicules à moteur usagés (procédure d'autorisation, imposition, taxes et normes techniques). En outre, les véhicules équipés d'un volant à gauche ne sont admis qu'à titre exceptionnel.

WWW

- ✓ [Circulation et douane \(Touring Club Suisse\)](#)
- ✓ Documents douaniers et relatifs aux véhicules pour Singapour (Touring Club Suisse)

3.4 Animaux domestiques

Les personnes désireuses de faire entrer un animal domestique sur le sol singapourien doivent se munir, au plus tard 30 jours avant leur arrivée, d'une autorisation délivrée par l'*Agri-Food and Veterinary Authority* (office vétérinaire ou AVA) à Singapour, celle-ci étant subordonnée à la réservation d'une place à la *Jurong*

Animal Quarantine Station (station de quarantaine). Les propriétaires de l'animal doivent par ailleurs présenter un certificat vétérinaire établi au plus tôt sept jours avant le départ et annoncer l'arrivée de l'animal 24 heures à l'avance. Enfin, lors du départ, il faut également demander une autorisation de sortie à l'AVA.

Les chiens et les chats doivent être placés en quarantaine pendant trois semaines au minimum, période pendant laquelle ils seront vaccinés contre la rage. Les animaux en provenance d'Australie, d'Irlande, de Nouvelle-Zélande et de Grande-Bretagne font cependant exception à cette règle. Quant aux chiens et chats arrivant de Suisse, ils peuvent échapper à la quarantaine si tous les examens y ont été faits et que le capitaine de l'avion ou du bateau atteste qu'il est arrivé sans escale.

WWW

- ✓ [Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires](#)
info@blv.admin.ch
- ✓ [Agri-Food and Veterinary Authority - AVA](#)
- ✓ [Agri-Food and Veterinary Authority > Import, Export and Transshipment of Pets](#)

3.5 Armes

Il est interdit d'importer des armes, des munitions, des explosifs, des vêtements pare-balles, des menottes et des armes factices. La loi singapourienne sur le contrôle des armes à feu est l'une des plus strictes au monde: la possession illégale d'armes peut être sanctionnée d'une peine d'emprisonnement et de coups de bâton. Toute personne interpellée en possession de plus de deux armes illégales est considérée comme se livrant à un trafic d'armes, un crime passible de la peine de mort ou de l'emprisonnement à vie. A noter qu'il faut éviter de transporter des objets susceptibles d'être utilisés comme une arme ou présentant des similitudes avec une arme (p. ex. jouet, mais aussi cartouches de munition) dans son bagage à main. L'expérience a montré que la présence de ces objets pouvait donner lieu à des en-

quêtes policières et, dans le meilleur des cas, au report du voyage.

3.6 Devises

Singapour n'applique aucune restriction de change, pas plus qu'elle ne limite l'importation et l'exportation de devises. Cependant, à partir de 30 000 SGD, les sommes en liquide doivent être déclarées.

3.7 Les Suisses de l'étranger et les banques suisses

Problématique actuelle

En raison du durcissement des réglementations et des exigences fiscales internationales, il arrive régulièrement que les banques suspendent les relations bancaires avec leurs clients domiciliés à l'étranger ou qu'elles modifient les conditions et augmentent les frais de tenue des comptes.

Discutez de votre cas !

Les relations bancaires entre les clients et leur banque relèvent du droit privé. Lors de la préparation de leur séjour à l'étranger, il est conseillé à ces personnes de trouver une solution négociée avec leur banque qui corresponde à la réglementation bancaire et réponde à leurs besoins.

Développements futurs

Ce domaine est en constante évolution. La Direction consulaire et l'Organisation des Suisses de l'Etranger suivent avec attention cette évolution et publient des informations actualisées dans la « Revue Suisse », publication pour les Suisses et Suissesses de l'étranger. Cette problématique est également un thème de discussion sur le site internet de l'Organisation des Suisses de l'étranger ainsi que sur son forum swisscommunity.org.

Plus d'informations

WWW

- ✓ [Article dans la Revue suisse](#)
- ✓ [Ombudsman des banques](#)
- ✓ www.swisscommunity.org
- ✓ [Ambassade à Singapour](#)

4. Vaccinations et Santé

4.1 Vaccinations

Seules les personnes en provenance de pays comportant des zones infectées sont tenues de présenter un certificat de vaccination. Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes en provenance d'une zone d'endémie (Etats africains et sud-américains pour l'essentiel). Pour en savoir plus sur les vaccinations recommandées et les dernières informations en date au sujet des maladies infectieuses (diphtérie, tétanos, etc.), veuillez consulter Safetravel. Nous vous recommandons de contrôler et, au besoin, de compléter les vaccins standard pour enfants et adultes avant votre départ.

WWW

- ✓ [Safetravel, vaccinations recommandées](#)
- ✓ [Conseils aux voyageurs Singapour](#)

4.2 Santé

Le système de santé singapourien est d'excellente qualité, si bien que les soins médicaux sont garantis à tout point de vue. La cité-Etat compte 25 hôpitaux et cliniques spécialisées, dont dix sont privés. Tant les établissements publics que privés disposent d'équipements de pointe et de médecins qualifiés. Les consultations sont chères et doivent être payées sur-le-champ. Au vu des tarifs élevés des hôpitaux, on ne saurait trop vous recommander de veiller à ce que le montant couvert par votre assurance-maladie privée soit suffisant.

Tous les médicaments usuels sont vendus en pharmacie à des prix relativement avantageux.

Attention: dans de nombreux pays, les médicaments contenant des stupéfiants (p. ex. la méthadone) et les substances servant à traiter les maladies psychiques font l'objet de dispositions spéciales. Avant de partir, il faut donc se renseigner directement auprès de la représentation étrangère compétente (ambassade ou consulat général) et consulter la rubrique «Conseils aux voyageurs» du DFAE qui fournit des informa-

tions sur ce thème ainsi que des conseils médicaux aux voyageurs.

Le VIH/SIDA est problématique et dangereux pour toute personne adoptant un comportement à risque. Les ressortissants étrangers exerçant une activité lucrative à Singapour sont tenus de se soumettre à un test VIH. Un résultat positif entraîne un rejet de la demande de permis de travail.

Dans tout Singapour, on est exposé tout au long de l'année à la dengue, transmise par les moustiques. Il est donc judicieux de se renseigner sur ses symptômes et les traitements préconisés et, quoi qu'il en soit, de bien se protéger contre les piqûres de moustique. Il n'existe pas de vaccin contre la dengue.

Le virus zika a fait son apparition à Singapour en 2016, mais la situation a rapidement été sous contrôle. Les spécialistes partent du principe que la souche sud-américaine du virus va devenir endémique à Singapour et qu'elle pourrait donc réapparaître à tout moment. Le zika est transmis par le même moustique que la dengue. Il est donc recommandé de bien se protéger contre les piqûres de moustique. Avant de partir en voyage, les femmes enceintes devraient se renseigner sur l'existence d'une épidémie à Singapour.

La qualité de l'air est relativement bonne à Singapour. Grâce à l'absence d'industrie lourde et à la bonne régulation du trafic automobile, les émissions de gaz d'échappement sont moindres que dans d'autres métropoles asiatiques. Le revers de la médaille est le «haze» – fumée – qui plonge régulièrement la ville dans un brouillard plus ou moins dense à la fin de l'été et au début de l'automne. Cette brume portée par les vents est la conséquence du défrichage de la forêt tropicale en Indonésie voisine. Les médias singapouriens publient alors quotidiennement le niveau de pollution de l'air, également disponible dans l'application [myENV](#). A partir d'un indice de pollution supérieur à 100, il est re-

commandé de rester chez soi et de limiter les activités en plein air au minimum pour préserver sa santé.

Quiconque envisage de vivre à Singapour doit pouvoir supporter le climat tropical, puisqu'il peut, au bout d'un certain temps, affecter les défenses immunitaires. Les enfants en bas âge sont d'ailleurs relativement souvent victimes d'éruptions cutanées et d'infections bactériennes, ces dernières étant souvent traitées par antibiotiques.

Bien que l'eau du robinet soit potable, elle contient du chlore et peut occasionnellement provoquer des désordres intestinaux. En raison de la fréquentation importante du port commercial et d'industries sur les îles voisines, la mer ne peut pas être qualifiée de propre. Bien qu'il existe quelques plages et que la baignade soit autorisée à certains endroits, il convient de faire preuve de prudence quant à la qualité de l'eau.

Stupéfiants et substances psychotropes

De nombreux pays appliquent des prescriptions particulières pour l'importation de médicaments psychotropes (p. ex. méthadone) et de substances destinées à soigner des malades psychiques. Le cas échéant, renseignez-vous directement avant votre départ auprès de la représentation étrangère compétente (ambassade ou consulat) et consultez les Conseils aux voyageurs du DFAE, qui contiennent des informations à ce propos ainsi que sur la médecine des voyages.

WWW

- ✓ [Safetravel](#)
- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Rapports nationaux de l'OMS](#)
- ✓ [National Environment Agency - FAQ on Haze](#)

5. Annonce et séjour

5.1 Autorités locales

Informez-vous!

Suivez absolument les prescriptions d'annonce de votre pays d'accueil. Dans le cas contraire, attendez-vous à des conséquences de la part des autorités locales.

Si vous prévoyez de séjourner à Singapour au-delà des 90 jours autorisés, vous devez contacter le ministère du travail (*Ministry of Manpower*) dans ce délai. Ce ministère vous renseignera sur les permis de séjour et de travail envisageables. Les différentes options sont présentées en détail sous le lien ci-contre:

WWW

- ✓ [Ministère du travail de Singapour \(MOM\) > permis de séjour et de travail](#)

5.2 Annonce auprès de la représentation suisse

Vos obligations

Les ressortissants suisses qui s'établissent à l'étranger doivent s'annoncer auprès de la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat). Ils disposent à cet effet d'un délai de 90 jours à partir de l'annonce de départ auprès de la dernière commune suisse de domicile. Pour leur enregistrement en tant que Suisses de l'étranger, ils doivent présenter leur passeport (ou carte d'identité), leur attestation de départ et, s'ils le possèdent, leur acte d'origine.

Vos droits

Gratuite, l'annonce facilite les contacts en cas d'urgence, allège les formalités (pour l'émission de documents d'identité en vue de procédures d'état civil p. ex.) et consolide le lien avec la Suisse. Les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent gratuitement la «Revue Suisse», magazine qui leur est dédié, et peuvent, sur demande, participer aux votations et aux élections en Suisse.

WWW

- ✓ [Annuaire du DFAE](#)
- ✓ [DFAE Guichet en ligne](#)
- ✓ [Revue suisse](#)
- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger \(OSE\)](#)
- ✓ [Swisscommunity.org](#)

Plus d'informations

Davantage d'informations sur l'obligation d'annonce et sur le service militaire sont publiées dans le guide pratique «Emigration».

WWW

- ✓ [Guide pratique «Emigration»](#)
- ✓ [Représentation suisse à Singapour](#)

6. Travail

6.1 Marché du travail

Singapour est quasiment en situation de plein emploi. En 2016, le taux de chômage avoisinait encore les 2,1%, avec une durée moyenne de huit semaines. Il n'existe pas d'assurance-chômage. Les analystes s'attendent à une phase de stagnation prolongée ces prochaines années, avec une croissance annuelle entre 1 et 2 %.

La cité-Etat compte plus de 1'404'700 travailleurs étrangers employés dans plus de 7'000 multinationales, dont environ 400 sont des entreprises suisses.

WWW

- ✓ [SECO information par pays](#)
- ✓ [Ministère du travail: Ministry of Manpower](#)

6.2 Conditions de travail

Droit du travail

Edicté en 1968, l'*Employment Act (Cap 91)* est le principal texte en matière de droit du travail à Singapour. Il vise à garantir des conditions de travail raisonnables tout en tenant compte de l'impératif commercial de compétitivité. Cette loi entend jeter les bases du droit du travail applicables à tous les employés, exception faite des cadres et dirigeants, des marins et des employés de maison.

L'*Employment of Foreign Manpower Act (EFMA)*, dont la dernière modification remonte à 2007, détaille quant à lui les droits et devoirs relatifs au recrutement de collaborateurs étrangers.

Enfin, le *Foreign Worker Levy*, plus connu sous le nom de «*Levy*», est un mécanisme visant à réguler le nombre de travailleurs étrangers (*Foreign Domestic Workers* inclus) engagés à Singapour, qui impose aux employeurs de verser une taxe mensuelle pour engager un collaborateur titulaire d'un permis de travail ou d'un *S Pass*. A Singapour, l'opinion se montre de plus en plus critique vis-à-vis de l'immigration.

Le *Foreign Worker's Levy* est l'une des mesures prises par le gouvernement pour tenir compte des revendications émanant de la population en la matière.

WWW

- ✓ [Ministry of Manpower > Labour Relations > Employment Act](#)
- ✓ [Ministry of Manpower > Amendments to the Employment Act](#)
- ✓ [Ministry of Manpower > Employment of Foreign Manpower](#)
- ✓ [Ministry of Manpower > Levies & quotas for hiring foreign workers](#)

Contrats de travail

Le *Contract of Service* (contrat de travail) est un accord contraignant entre deux parties – qui peut être oral ou écrit, explicite ou implicite – portant sur une activité dépendante, exercée dans le cadre d'un rapport de subordination et contre rémunération.

A noter que les contrats et conventions d'apprentissage sont également considérés comme contrats de travail.

WWW

- ✓ [Ministry of Manpower > Contract of Service](#)

Permis de travail

Dans le secteur de la technologie et de la finance, de même qu'à différents échelons de management, Singapour continue de chercher du personnel étranger. Les universitaires obtiennent donc facilement un permis de travail, surtout lorsqu'ils disposent déjà de quelques années d'expérience professionnelle. La plupart des expatriés sont envoyés dans la cité-Etat par leur employeur, si bien que le service du personnel se charge de demander le permis *ad hoc*. La procédure, qui dure environ cinq semaines, s'inscrit dans la tradition nationale de l'efficacité.

Rechercher un emploi en qualité de touriste n'est pas possible. Le visa touristique délivré automatiquement à l'arrivée à Singapour ne peut pas être converti en visa de travail si vous trouvez un emploi. Vous devez vous trouver à l'étranger lorsque la demande de permis de travail est effectuée par l'employeur. Si vous entrez sur le territoire de la cité-Etat en tant que touriste pour rechercher du travail, vous devrez repartir avant que la demande de permis de travail ne soit effectuée, puis revenir lorsqu'elle aura été délivrée. A noter que si vous postulez à un emploi sur place, vous ne bénéficierez pas des contrats généralement très généreux réservés aux expatriés. Gardez également à l'esprit qu'il n'y a pas réellement de protection sociale à Singapour. Par contre, la fiscalité est attrayante.

Voir rubrique «Formalités d'entrée et visas».

Professions à la loupe

La *The Strategic and Skills-in-Demand List* dresse la liste des professions jugées cruciales pour la croissance des secteurs clés de l'économie. Elle énumère également les *Skills Sets* (qualifications) dont l'industrie aura selon toute vraisemblance besoin au cours des années à venir. Les personnes désireuses de planifier leur carrière peuvent donc consulter cette liste.

Rédigée de concert avec les branches concernées et les autorités compétentes, cette liste est régulièrement mise à jour par le *Ministry of Manpower* en fonction des tendances qui se dessinent sur le marché de l'emploi

Les étrangers qui envisagent de demander un permis de travail (que ce soit un *Employment Pass* ou un *S Pass*) auront avantage à utiliser le *Self Assessment Tool* avant d'envoyer leur candidature, puisque cet outil leur permettra d'évaluer les chances de succès de leur dossier.

WWW

- ✓ [Ministry of Manpower > Strategic skills in demand](#)
- ✓ [Self Assessment Tool for Employment](#)

Chambres de commerce

Il n'existe pas de chambre de commerce helvético-singapourienne. En revanche, la *Swiss Business Association* (SBA), qui regroupe des ressortissants suisses et singapouriens, exerce une fonction similaire.

Travail indépendant

L'exercice d'une activité professionnelle en indépendant et les investissements en provenance de l'étranger sont bienvenus et même encouragés.

WWW

- ✓ [Swiss-Asian Chamber of Commerce](#)
- ✓ [Swiss Business Association Singapore](#)
- ✓ [Switzerland Global Enterprise](#)

6.3 Recherche d'emploi et candidature

Tous les postes vacants doivent d'abord être mis au concours au niveau local pendant deux semaines (priorité aux travailleurs nationaux). Les étrangers n'entrent en considération que dans un second temps.

Agences de placement privées

Les postes vacants sont annoncés dans les journaux, en premier lieu dans le *Straits Times*, ou pourvus par l'intermédiaire d'agences de placement.

En principe, les multinationales recrutent leurs collaborateurs étrangers via leur maison mère, si bien que les candidatures déposées directement à Singapour sont rarement prises en compte, en particulier aussi du fait de la priorité donnée aux travailleurs nationaux. De plus, ces entreprises ont tendance à réduire leur nombre d'expatriés pour des raisons financières. Enfin, la reconnaissance des diplômes est loin d'être acquise.

WWW

- ✓ [Journaux en ligne](#)
- ✓ [Ministry of Manpower](#)
- ✓ [Contact Singapore > Find a Job](#)
- ✓ [The Straits Times](#)
- ✓ Moteurs de recherche:
 - www.adecco.com.sg
 - www.monster.com.sg
 - www.gigajob.com/en-SG
- ✓ [American Association of Singapore](#)
- ✓ [Jobs DB](#)

Candidature

Toutes les pièces versées au dossier de candidature doivent être en anglais.

Listes d'entreprises

La *Swiss Business Association Singapore* répertorie sur des listes les entreprises suisses implantées à Singapour.

WWW

- ✓ Swiss Business Association Singapore: Members Directories

6.4 Diplômes et certificats

Réseau de sources d'informations

Le site web enic-naric.net contient des informations sur la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles. Y figurent aussi les adresses des centres d'information nationaux. (p. ex. Swiss ENIC).

SEFRI / DFAE

Les questions relatives à ce thème peuvent être adressées au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Vous trouverez ci-après une liste du DFAE à ce sujet.

WWW

- ✓ www.enic-naric.net
- ✓ [Swiss ENIC \(swissuniversities\)](#)
- ✓ [Diplômes, diplômes de fin d'études, certificats \(DFAE\)](#)
- ✓ [Reconnaissance de diplômes étrangers \(SEFRI\)](#)

7. Prévoyance et assurances

7.1 Système d'assurances sociales

Convention de sécurité sociale

Il n'existe pas de convention de sécurité sociale entre la Suisse et Singapour.

Système d'assurances sociales national

Système d'assurances sociales national

Les informations ci-après concernant les assurances sociales étrangères offrent un aperçu global. Elles ne remplacent pas une consultation auprès d'un assureur étranger, qui est seul compétent pour vous renseigner sur le système d'assurance national.

Le système de sécurité sociale destiné aux citoyens exerçant une activité professionnelle à Singapour et aux *Permanent Residents* est baptisé *Central Provident Fund* (CPF). Comparé au système suisse, il est plutôt lacunaire. Le CPF comprend la prévoyance vieillesse et santé (y compris l'assurance accident et invalidité), ainsi que la protection de la famille et l'*Asset Enhancement* (valorisation du patrimoine). Signalons qu'il s'agit d'un des plus anciens plans de prévoyance vieillesse d'Asie, fondé sur la primauté des cotisations. Les ayants droit possèdent un compte du CPF, alimenté par l'employeur et par l'employé et géré au moyen de produits de placement. Les prestations sociales sont prélevées sur le compte individuel. Les employés étrangers au bénéfice d'un *Employment Pass* ne sont pas tenus de cotiser au CPF, raison pour laquelle ils ne peuvent prétendre au soutien de l'Etat. Seul le statut de *Permanent Resident* permet aux étrangers de bénéficier des prestations des assurances sociales singapouriennes.

Les *Permanent Residents* assurés par le CPF noteront que les prestations de l'assurance sont plafonnées. Ainsi, le CPF limite les contributions aux frais à un certain montant maximal par opération et par cas. Les frais médicaux dépassant la somme allouée sont à la charge du bénéficiaire

ou doivent être couverts par une caisse maladie privée.

Les employés étrangers sans statut de *Permanent Resident* et ne disposant que d'un *Employment Pass* ou d'un *S Pass* n'ont pas droit aux prestations des assurances sociales singapouriennes et doivent s'assurer à titre privé. La plupart des employeurs internationaux proposent des systèmes d'assurance maladie à leurs collaborateurs étrangers. Les autres seront bien avisés de souscrire une assurance maladie privée.

WWW

- ✓ [Health and Social Security in Singapore](#)
- ✓ [Central Provident Fund Board \(CPF\)](#)

7.2 Prévoyance vieillesse

Voir la rubrique «Système d'assurances sociales».

Les *Permanent Residents* âgés de moins de 55 ans doivent verser, selon leur âge, des cotisations pouvant atteindre 20 % de leur salaire brut au *Central Provident Fund* (CPF), tandis que la part de l'employeur s'élève à 16 %. Les étrangers titulaires d'un *Employment Pass* ou d'un *Work Permit* en sont exemptés. Ils doivent se charger eux-mêmes de trouver une solution de prévoyance ou rester dans le système de prévoyance de leur pays d'origine.

7.3 Assurance maladie et accident

Assurances nationales

Voir la rubrique «Système d'assurances sociales».

Assurances privées

Les employeurs n'ont pas l'obligation de couvrir leurs employés contre les risques de maladie et d'accidents. Si le vôtre choisit d'y renoncer, vous devez vous-même conclure les contrats *ad hoc* auprès d'un assureur privé.

Assurance accident et invalidité

Voir la rubrique «Système d'assurances sociales».

Assurance chômage

Singapour ne prévoit pas d'assurance-chômage, le gouvernement estimant que cela favoriserait le non-emploi.

Prévoyance professionnelle

Voir la rubrique «Système d'assurances sociales».

7.4 AVS/AI suisse

Versement des rentes ordinaires

Les rentes AVS et AI ordinaires (à l'exception de la rente AI d'un quart) peuvent être versées à n'importe quel lieu de domicile. Elles sont versées directement par la CSC, en principe dans la monnaie du pays de domicile. L'ayant droit peut aussi se faire verser sa rente en Suisse sur un compte postal ou bancaire personnel. Attention: les allocations pour impotent et les prestations complémentaires sont versées uniquement aux personnes domiciliées en Suisse.

AVS/AI facultative

Les Suisses qui résident hors de l'UE ou de l'AELE peuvent s'affilier à l'AVS/AI facultative à la condition qu'ils y aient été assurés pendant au moins les cinq années (consécutives) précédant la date de leur départ. L'affiliation à l'AVS/AI facultative ne les dispense pas d'une éventuelle obligation d'assurance dans le pays où ils résident ou exercent une activité professionnelle. Le taux de cotisation s'élève à 9,8 % sur le revenu de l'activité lucrative, avec une cotisation annuelle minimale de CHF 914.00. L'AVS/AI facultative permet avant tout aux personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui, partant, ne peuvent souvent pas intégrer le système de sécurité sociale du pays étranger, de s'assurer contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Dispositions particulières

Employé d'une entreprise suisse

Les salariés résidant à l'étranger qui travaillent pour une société dont le siège est en Suisse, ainsi que le conjoint n'exerçant pas d'activité rémunérée qui les accompagne, font l'objet de dispositions particulières.

Etudiants

Les étudiants qui quittent leur domicile en Suisse pour suivre une formation à l'étranger peuvent continuer à cotiser à l'assurance AVS/AI sous certaines conditions.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, prière de vous adresser à la Centrale de compensation, à Genève:

WWW

✓ [Caisse suisse de compensation CSC](#)

Bénéficiaires d'une rente AVS (1er pilier) et d'une caisse de pension (2ème pilier)

Il y a lieu d'informer dès que possible la caisse de compensation et la caisse de pension en cas de changement de domicile, pour éviter tout retard de versement de la rente. Les caisses de pension tiennent souvent à ce que l'argent soit versé sur un compte en Suisse. Quel que soit le pays de résidence du bénéficiaire, la rente AVS peut y être versée dans la devise du pays ou dans une autre monnaie convertible, mais pas en francs suisses. Chaque année, la Caisse suisse de compensation (SCS) envoie à tous les bénéficiaires de prestations un formulaire «certificat de vie et d'état civil». Afin que la rente puisse être versée sans interruption, ce formulaire doit être rempli, dûment certifié par l'autorité locale compétente et retourné dans les 90 jours.

Imposition des rentes versées par les caisses de pension

La Suisse prélève en général un impôt à la source sur les rentes versées par les caisses de pension lorsque leur bénéficiaire réside à l'étranger. Certaines conventions de double imposition prévoient la suppression de l'impôt à la source ou la possibilité, pour le bénéficiaire, de se le faire rembourser dans son pays de résidence (voir chapitre «Impôts»).

7.5 Aide sociale et prévoyance

Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE)

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) accorde, sous condition, des prestations d'aide sociale aux Suisses de l'étranger. Lorsqu'une personne se trouve dans une situation de détresse, elle doit dans un premier

temps mobiliser ses propres forces et ressources pour surmonter ses difficultés. Si elle ne parvient pas à améliorer sa situation, elle doit s'adresser à des parents ou à des amis pour voir dans quelle mesure ils pourraient lui venir en aide. Elle doit aussi se renseigner sur les aides ou prestations qu'elle pourrait obtenir de l'Etat de résidence. Ce n'est qu'en dernier ressort qu'elle peut se tourner vers la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE).

Qu'est-ce qu'un Suisse de l'étranger ?

Les Suisses de l'étranger sont des ressortissants suisses qui n'ont pas de domicile en Suisse et qui sont inscrits au registre des Suisses de l'étranger. Cette définition et les aides mentionnées ci-dessous découlent de la loi du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger, LSEtr (RS 195.1).

Bases légales

La section Aide sociale aux Suisses de l'étranger (ASE) apporte un soutien aux personnes qui se trouvent dans une situation de détresse et ont besoin d'un appui financier à court terme. Elle n'accorde en principe pas de soutien sur le long terme. Elle estime que les personnes intégrées dans le pays de résidence ont de bonnes chances de retrouver rapidement leur autonomie financière. Lors de l'évaluation générale de la situation, les liens familiaux et le cercle de relations dans l'Etat de résidence ainsi que la pertinence et la possibilité d'un retour en Suisse sont examinés. Si une personne remplit les conditions énoncées ci-dessus (cf. aussi le formulaire « Droits et obligations ») et ne peut pas subvenir à ses besoins par ses propres moyens ou encore grâce à une aide de source privée ou de l'Etat de résidence, elle peut présenter une demande d'aide financière à la section Aide sociale aux Suisses de l'étranger

(ASE), par l'intermédiaire de la représentation suisse auprès de laquelle elle est inscrite.

Processus

L'ASE vient en aide aux Suisses de l'étranger se trouvant dans le besoin. Après avoir examiné les dossiers transmis par le biais des représentations suisses compétentes et procédé aux vérifications d'usage, elle décide de l'octroi ou du refus du montant, du type et de la durée de l'assistance qui sera accordée. Selon les cas, l'ASE octroie une aide financière sur place ou prend en charge les frais de retour en Suisse. Dans ce dernier cas, l'ASE met en place, si nécessaire, une aide initiale en Suisse en collaboration avec les autorités cantonales.

Doubles-nationaux

Des règles particulières s'appliquent aux personnes possédant une autre nationalité. Bien qu'ils puissent déposer une demande, les doubles-nationaux ne recevront en général aucun soutien si leur nationalité étrangère est prépondérante. Les critères d'évaluation à cet égard sont les liens qu'ils entretiennent avec la Suisse ainsi que les circonstances qui les ont conduits à acquérir la nationalité d'un autre pays.

Remboursement des prestations

Les prestations d'aide sociale doivent être remboursées à condition que le remboursement exigé soit raisonnable et que le bénéficiaire ait les moyens de subvenir convenablement à ses besoins. (Cf. le formulaire «Droits et obligations»)

WWW

- ✓ [Aide sociale aux Suisses de l'étranger \(ASE\)](#)
- ✓ [Formulaires de demande](#)

8. Impôts

8.1 Impôts directs et indirects

Tout revenu généré à Singapour est imposable.

L'impôt sur le revenu est calculé sur la base d'un taux progressif, la fourchette allant de 0 % (pour les personnes gagnant plus de 20'000 SGD par année) à 22 % (pour les personnes gagnant plus de 320'000 SGD par année) et compte parmi les plus bas au monde. La déclaration, qui offre de nombreuses possibilités de déductions, doit parvenir à l'administration fiscale au plus tard à la mi-avril.

Les non-résidents sont soumis à la *Flat Tax* (taux unique) de 22 %, taux abaissé à 15 % pour les artistes et les sportifs. Toute personne séjournant plus de 183 jours par année civile à Singapour est considérée comme résidente et soumise aux taux d'imposition progressif.

Il n'existe pas d'impôt sur la fortune à Singapour.

La taxe sur la valeur ajoutée (*Value Added Tax*, VAT) est prélevée au taux de 7 %. L'impôt sur les bénéfices des entreprises est de 8,5 % pour les bénéfices annuels inférieurs à 300'000 SGD et de 17 % pour les bénéfices annuels supérieurs à 300'000 SGD

WWW

- ✓ [IRAS Singapore](#)

8.2 Double imposition

La nouvelle convention contre les doubles impositions conclue entre la Suisse et Singapour est entrée en vigueur au 1^{er} août 2012 ; elle remplace le texte datant de 1975.

Pour de plus amples renseignements sur le droit fiscal international, vous pouvez utiliser le for-

mulaire de l'Administration fédérale des contributions. Si vous avez des questions au sujet de la double imposition, prière de vous adresser directement au Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI, Section Questions fiscales bilatérales, Bundesgasse 3, 3003 Berne (tél.: +41 58 462 71 29 ou courrier: dba@sif.admin.ch).

WWW

- ✓ [Convention entre la Suisse et Singapour contre les doubles impositions](#)
- ✓ [Administration fédérale des contributions AFC](#)

8.3 Échange d'informations

Le 17 juillet 2017, la Suisse et Singapour ont signé à Genève un accord bilatéral sur l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales au niveau international. En raison de l'application provisoire de l'accord sur l'EAR, les établissements financiers suisses doivent, depuis le 1^{er} janvier 2018, collecter des informations sur les comptes gérés en Suisse par des personnes physiques ou morales dont le domicile fiscal est situé à Singapour et parmi lesquelles figurent également des ressortissants suisses. Des informations sur des comptes utilisés pour le versement de rentes de l'État sont également échangées dans le cadre de l'EAR.

WWW

- ✓ [Échange d'informations](#)

9. Regroupement familial, mariages et partenariats

9.1 Regroupement familial

Regroupement familial: les époux/épouses des titulaires d'un *Employment Pass* ou d'un *S Pass*, avec un salaire minimum de 5'000 SGD, de même que leurs enfants à charge non mariés âgés de moins de 21 ans, biologiques ou adoptifs, reçoivent un *Dependant's Pass (DP)* pour la durée de leur séjour. Le titulaire de l'*Employment Pass* ou du *S-Pass* est considéré comme «Sponsor». Ces personnes ne peuvent exercer une activité lucrative qu'avec l'aval des services de l'immigration.

Le DP est lié à la durée du permis de travail du sponsor et doit être prolongé après deux ans. Il peut être résilié à tout moment à la demande du sponsor.

9.2 Mariages

Obligation d'annonce

Un mariage civil célébré à l'étranger est reconnu en Suisse et doit être annoncé aux autorités helvétiques de l'état civil.

Processus

Les citoyens suisses annoncent le mariage qu'ils ont contracté à l'étranger à la représentation Suisse à l'étranger. Celle-ci traduit et légalise les documents et les transmet sans frais en Suisse. L'annonce peut exceptionnellement aussi être faite à l'autorité cantonale de surveillance de l'état civil qui envoie les documents, si nécessaire, à la représentation Suisse à l'étranger compétente pour la traduction et la légalisation (contre émoluments).

Prise de contact préalable

Nous vous recommandons de clarifier avant le mariage auprès de la représentation Suisse à l'étranger les formalités à entreprendre afin que le mariage puisse être reconnu le plus rapidement possible et enregistré dans le registre de l'état civil en Suisse.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, se reporter aux mémentos sur le mariage de l'Office fédéral de la justice ou au pages des ambassades étrangères.

WWW

- ✓ [Mémento sur le mariage publié par l'Office fédéral de la justice](#)
- ✓ [Se marier à Singapour](#)

9.3 Partenariats

Le partenariat enregistré n'existe pas à Singapour et les mariages entre partenaires du même sexe ne sont pas autorisés. Bien que le code pénal interdise formellement les relations sexuelles entre deux hommes, délit passible de jusqu'à deux ans de prison, cette disposition n'est pas appliquée dans la pratique. Si l'homosexualité n'est pas forcément acceptée dans une société singapourienne attachée à des valeurs plutôt conservatrices, elle est tolérée par les autorités dans la mesure où elle ne s'expose pas en public.

10. Ecoles et éducation

10.1 Système scolaire

Le système éducatif singapourien ne prévoit que six années de scolarité obligatoire (école primaire). A noter que l'année scolaire commence en janvier. L'enseignement se déroule en anglais. Les élèves étrangers doivent se soumettre à un examen d'entrée en anglais en vue de leur admission dans le système scolaire public. Cet examen a lieu en septembre ou en octobre et vaut pour l'année scolaire qui débute en janvier de l'année suivante. En cas d'échec, l'entrée à l'école publique est refusée.

En comparaison internationale, la qualité des écoles publiques, ouvertes aux étrangers, est d'un très haut niveau. Les étrangers souhaitant envoyer leur enfant dans l'une d'elles doit contacter l'établissement et faire acte de candidature. Lors de l'attribution des places dans les classes, les ressortissants de la cité-Etat sont toutefois traités en priorité, suivis des *Permanent Residents*. Les enfants des autres ressortissants étrangers sont pris en considération en dernier lieu. Si l'école publique souhaitée n'a plus de place à disposition, vous devrez vous tourner vers un autre établissement.

Pour les étrangers, les frais de scolarité mensuels sont plus élevés, de l'ordre de 550 à 1150 SGD en 2016. Ces frais sont réévalués chaque année, généralement à la hausse. Les écoles publiques sont peu adaptées aux Européens pour des raisons linguistiques et culturelles, notamment en raison de l'importance qu'elles accordent généralement aux performances. Les élèves dont les notes ne sont pas satisfaisantes peuvent être renvoyés de l'établissement.

10.2 Ecoles internationales

Singapour compte plus de 30 écoles internationales. Les taxes d'écolage sont nettement plus élevées que dans les établissements publics. Un certain nombre de ces écoles respectent le plan des vacances de leur pays d'origine. La plupart des écoles internationales suivent le programme de l'*International Baccalaureate Curriculum* (IB).

WWW

- ✓ Ecoles françaises:
www.scola.education.gouv.fr
> Liste
- ✓ [Lycée Français de Singapour](#)
- ✓ Ecoles allemandes:
www.auslandschulwesen.de
> Scolarité à l'étranger
> Répertoire des écoles à l'étranger
- ✓ [German European School Singapore](#)
- ✓ Council of International Schools:
www.cois.org
> Membership Directory

10.3 Ecoles suisses

Il existe à Singapour une école suisse officielle installée dans le périmètre du Swiss Club. L'établissement est patronné par le canton de Zoug. Les taxes d'écolage sont plus élevées que celles de l'école publique. La *Swiss School in Singapore (SSiS)* propose, dans sa propre enceinte, un enseignement préscolaire en anglais et un enseignement primaire en allemand conforme au programme d'enseignement du canton de Zoug. L'école secondaire (Swiss Stream) est intégrée dans le United World College of South East Asia.

WWW

- ✓ [Educationsuisse](#)
- ✓ [Ecole suisse à Singapour](#)
- ✓ [German European School Singapore](#)

10.4 Universités

Singapour compte trois grandes universités: la *National University of Singapore* (NUS), la *Nanyang Technological University* (NTU) et la *Singapore Management University* (SMU), qui sont aussi ouvertes aux étrangers (à condition qu'ils puissent justifier d'un excellent niveau). La NUS et la NTU en particulier se classent réguliè-

ment parmi les meilleures institutions en Asie au *QS World University Ranking*. Le nombre de candidats étant important, l'admission d'étrangers à la *National University of Singapore* (NUS) est limitée. Le dossier de candidature doit être adressé directement à l'établissement.

Singapour compte également quatre établissements polytechniques, dont le niveau n'est toutefois pas comparable à celui des écoles techniques cantonales en Suisse.

Jusqu'à sa fermeture en 2015, «*Swissnex*» soutenait les hautes écoles et les instituts de recherche suisses ainsi que les entreprises technologiques helvétiques installés à Singapour. Cette tâche est désormais assumée par le bureau pour l'éducation et la science de l'Ambassade de Suisse, qui reste l'interlocuteur privilégié des représentants de l'éducation et de la science. Ses activités sont axées sur les échanges d'étudiants, les contacts scientifiques et la collaboration dans le domaine de la recherche.

Les universités de Saint-Gall (UniSG) et les hautes écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne (EPFZ et EPFL) assurent une présence importante sur place et proposent un programme d'échange bien établi et développé. Ces institutions collaborent étroitement avec la «*National Research Foundation*» de Singapour.

Le système singapourien d'enseignement supérieur s'inspire du modèle anglo-saxon tripartite et offre des cursus de bachelor, de master et de

doctorat. Nichée au cœur d'une région en plein essor économique, la cité-Etat se caractérise par des conditions idéales pour les études et un environnement sûr. En conséquence, les universités étrangères se pressent au portillon et s'installent avec leurs campus aux côtés des établissements locaux. Il faut toutefois garder à l'esprit que les frais d'inscription, comme le coût de la vie, sont extrêmement élevés en comparaison avec la Suisse. Les frais d'études à la NUS vont de 15'000 SGD (env. 11'000 CHF) à 50'000 SGD (env. 36'000 CHF). Les étudiants étrangers peuvent toutefois demander un crédit au *Ministry of Education* lorsqu'une place leur est accordée dans l'une des universités de Singapour. En contrepartie toutefois, les étudiants doivent s'engager à travailler pendant au moins trois ans dans une entreprise singapourienne à l'issue de leurs études.

WWW

- ✓ [Ministry of Education](#)
- ✓ [National University of Singapore](#)
- ✓ [Nanyang Technological University](#)
- ✓ [Singapore Management University](#)
- ✓ [Swissuniversities](#)
- ✓ [National Research Foundation](#)

Voir aussi le chapitre «Séjours linguistiques et études».

11. Coût de la vie

11.1 Salaires et rémunération

Singapour est l'un des pays d'émigration les plus attractifs au monde pour les personnes disposant de salaires élevés. La dernière enquête «Expats Explorer» de la HSBC, révèle en effet que plus de 45 % des employés étrangers ont un salaire annuel supérieur à 250'000 SGD (soit environ 175'000 CHF), contre 21 % pour la moyenne globale. Parmi les branches clés pour ces salariés, citons la finance (qui emploie 29 % du personnel étranger), le bâtiment et l'industrie manufacturière. Récemment, une nette progression s'est également dessinée dans la publicité et le marketing.

La *Singapore International Chamber of Commerce* (SICC) publie régulièrement une liste présentant les *Expatriate Living Costs* (vendue environ 20 SGD).

WWW

- ✓ [Expats Arrivals > Salaries for expats in Singapore](#)
- ✓ [Expatriate Cost of Living](#)

11.2 Coût du logement

Les expatriés vivent généralement dans des «condominiums», des résidences fermées avec piscine, salle de musculation et autres installations de loisirs communes (suivant la classe de prix). Les HDB (immeubles de l'Etat) sont meilleur marché mais réservés aux *Permanent Residents*. Les expatriés titulaires d'un *Employment Pass* ne peuvent pas y résider. L'achat d'un bien immobilier est interdit aux étrangers, à l'exception des propriétés par étages. *Sentosa Cove* fait exception à la règle: l'achat de biens immobiliers par des étrangers n'y est pas limité.

Les frais de logement sont en général élevés, même comparés à la Suisse. Le loyer est fréquemment affaire de négociation et n'est pas fixé d'emblée. Un locataire potentiel peut aussi, moyennant un loyer plus élevé, demander au bailleur qu'il mette du mobilier à sa disposition.

Le plus souvent, les affaires se déroulent de manière simple, rapide et flexible. L'offre d'appartements reste abondante et les prix sont plutôt à la baisse pour le moment (voir la rubrique «Logement et transports»).

11.3 Coût de la vie

Singapour a la réputation d'être l'une des villes les plus chères du monde. Si les loyers peuvent effectivement être très élevés, les *Food Courts* et les restaurants sont souvent meilleur marché qu'en Suisse. Un repas dans un *Food Court* peut se monter à 4 SGD. Dans les restaurants, un repas de midi normal coûte entre 10 et 20 SGD. Des denrées importées d'Europe sont disponibles dans la plupart des supermarchés, mais à un prix plus élevé que les produits locaux ou que ces mêmes denrées en Europe. Soumises à de fortes taxes, les boissons alcoolisées sont vendues à un prix très élevé.

Les transports sont très avantageux, du moment que l'on emprunte les bus et le MRT (métro) publics. L'achat d'une voiture entraîne en revanche une charge fiscale supérieure au prix de vente du véhicule. Posséder une voiture dans la cité-Etat, bien desservie par les transports publics, est davantage un luxe qu'une nécessité.

Les services, par exemple médicaux, sont normalement moins chers qu'en Suisse, mais plus onéreux que dans les pays voisins.

Recommandation

Etablissez un budget personnel en vous fondant sur des informations en la matière recueillies auprès de futurs collègues et en voyageant préalablement dans le pays.

WWW

- ✓ [Office fédéral de la statistique - Indices des niveaux de prix en comparaison internationale > Page d'accueil de l'OCDE](#)

12. Logement et transports

12.1 Logement

Si l'on a assisté il y a quelques années à une flambée des prix de l'immobilier – tant à la vente qu'à la location – entre-temps, ces derniers se sont stabilisés, voire ont reculé dans certains segments. Ils n'en restent pas moins nettement supérieurs au marché suisse.

Location

Pour trouver un appartement à louer, deux stratégies sont possibles: consulter les annonces du quotidien *Straits Times* ou se tourner vers des *Real Estate Agencies* (agences immobilières), sachant qu'on entend par *Unfurnished* (non meublés) les appartements dans lesquels il appartient au locataire de s'équiper notamment d'une machine à laver et de se charger de l'agencement de la cuisine de même que de l'éclairage, tandis que le loyer des *Part Furnished* comprend l'agencement de la cuisine, la machine à laver, l'éclairage, les rideaux, etc. Cela dit, à Singapour, les employeurs assurent généralement l'hébergement de leurs expatriés. A noter que dans les annonces, la surface habitable est souvent indiquée en pieds carrés (*Square Feet, ft²*) et non en mètres carrés. Cela peut être une source de confusion concernant la taille de l'habitation ($1 \text{ m}^2 = 10,76 \text{ ft}^2$).

Plus de 80% de la population loue des appartements dans des résidences publiques (appelés HDB), mais ceux-ci ne sont en principe pas accessibles aux étrangers sans *Permanent Residency*. Sur le marché libre, les loyers sont élevés, mais en s'éloignant du centre, on trouve des appartements à partir de 1500 SGD.

Achat

Si les étrangers peuvent acquérir des biens immobiliers, il s'agit uniquement de PPE situées dans certains quartiers, exception faite de *Sentosa Cove*, où le marché est totalement libre.

WWW

- ✓ [Contact Singapore](#)
- ✓ [Singapore Land Authority](#)
- ✓ [PropertyGuru](#)

Tension du réseau électrique et prise

- 120 volts/60 hertz (Suisse: 220-230 Volts/50 Hertz);
- Prise électrique Types A et B.

Transformateur et adaptateur

Les équipements électriques suisses doivent être utilisés avec des transformateurs et des adaptateurs.

WWW

- ✓ [Normes électriques dans le monde \(site Wikipédia en allemand, italien et anglais\)](#)

Poids et mesures

Système de mesure européen. Le système de mesure impérial est toutefois utilisé pour indiquer les surfaces d'habitation (*Square Feet* au lieu de mètres carrés).

12.2 Transports

Route

A Singapour, on roule à gauche, sur un réseau routier dense et bien entretenu. Les transports publics (métro/MRT et bus) sont fiables, confortables et très avantageux. Ils desservent pratiquement la totalité de la cité-Etat, mais sont bondés aux heures de pointe. Les taxis, tous climatisés, sont aussi bon marché. Il est très courant de commander un taxi via une app comme *Uber*, *Grab* ou *ComfortDelGro*.

Rail

En 1987, Singapour s'est dotée d'un *Mass Rapid Transit System* (MRT), qui combine métro souterrain et aérien. Les cinq lignes sont constamment développées et représentent un moyen de transport rapide et sûr. Aux heures de pointe, le MRT est bondé et les titres de transport coûtent plus cher.

Avion

Quelque 110 compagnies aériennes desservent Singapour avec des avions de ligne. L'aéroport de Changi figure parmi les plus grands du monde. Depuis 2013, il est constamment élu

comme le meilleur aéroport du monde par les passagers comme par les compagnies aériennes participant au sondage Skytrax.

Bateau

Le port de Singapour est le deuxième point de transit pour conteneurs du monde, statut qu'il doit en partie à sa position géographique, sur la voie maritime reliant la Chine et le Japon à l'Europe.

WWW

- ✓ [Changi Airport](#)
- ✓ [Land Transport Authority](#)
- ✓ [Mass Rapid Transport](#)
- ✓ [Maritime and Port Authority](#)

Immatriculation des véhicules

Pour enregistrer un véhicule personnel, son propriétaire doit au préalable avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie locale.

La procédure d'immatriculation des véhicules à la *Land Transport Authority* (cf. lien ci-dessous) étant peu claire, surtout pour les étrangers, elle est en général confiée au concessionnaire.

WWW

- ✓ [Land Transport Authority](#)

Reconnaissance du permis de conduire

Singapour ne reconnaît pas les permis de conduire étrangers. Dans les douze mois suivant leur arrivée, les étrangers doivent donc solliciter un permis local auprès de la *Traffic Police* et passer un examen théorique.

WWW

- ✓ Traduction du permis de conduire suisse (OFROU)
- ✓ [Singapore Traffic Police](#)
- ✓ [Land Transport Authority > Registration of cars](#)

Véhicule

Conduire une voiture dans la cité-Etat est très onéreux, d'abord parce que les prix de vente

sont parmi les plus élevés au monde, ensuite parce qu'il faut acquérir un *Certificate of Entitlement* (COE) – vendu aux enchères tous les mois à des prix prohibitifs (entre 40 000 et 75 000 SGD) – avant de pouvoir immatriculer le véhicule. A cela s'ajoutent les charges suivantes:

- droits de douane: 41 % de la valeur du véhicule
- taxe sur la valeur ajoutée: 3 % de la valeur du véhicule
- taxe d'enregistrement: 1000 SGD plus 150 % de la valeur marchande du véhicule
- vignette: dépend de la cylindrée

Précisons que la mise aux enchères des certificats et cette politique de taxation visent à endiguer la hausse de la circulation routière.

Une autre mesure visant à rendre la circulation routière plus chère est la lourde imposition du carburant. Il est par ailleurs illégal d'aller faire le plein en Malaisie: le réservoir du véhicule doit être aux deux tiers plein lors du passage de la frontière. Les infractions sont passibles d'une amende.

Attention: à Singapour, on roule à gauche.

La plupart des autoroutes urbaines sont payantes (*Electronic Road Pricing*). Les infractions au code de la route sont sévèrement punies (le taux d'alcoolémie autorisé au volant est de 0,35 microgramme d'alcool par millilitre d'air expiré, 0,8 gramme d'alcool par litre de sang).

WWW

- ✓ [Driving in Singapore](#)
- ✓ [Electronic Road Pricing](#)
- ✓ [Electronic Police Centre](#)
- ✓ [Automobile Association](#)

Assurance

La Land Transport Authority exige la souscription d'une assurance responsabilité civile.

WWW

- ✓ [Land Transport Authority - Registration of Cars](#)

13. Culture et communication

13.1 Vie culturelle

Religion

La liberté de culte est garantie, seuls les Témoins de Jéhovah et l'Église de l'unification (secte Moon) sont interdits. Il est recommandé d'éviter de critiquer des communautés religieuses en public.

Principales confessions (2015):

Bouddhisme	33,1%
Christianisme	18,8%
Islam	14,0%
Taoïsme	11,0%
Hindouisme	5,0%

Radio, TV, presse

Les programmes de radio et de télévision de la SSR ne sont pas diffusés à Singapour. Certaines émissions sont toutefois accessibles sur Internet. La chaîne française TV5 Monde retransmet le téléjournal de la RTS.

Attention: les systèmes de réception pour télévision par satellite sont proscrits à Singapour.

Presse: il est pour ainsi dire impossible de se procurer la presse suisse. La presse locale est dominée par les deux quotidiens «*The Straits Times*» et «*The Business Times*», tous deux aux mains de l'État.

Les principaux médias internationaux tels que les chaînes de télévision internationales sont toutefois disponibles. L'offre n'est ici pas différente que dans le reste du monde.

WWW

- ✓ [Radio Télévision Suisse \(RTS\)](#)
- ✓ [Swissinfo](#)
- ✓ [Journaux suisses](#)
- ✓ [Revue Suisse](#)
- ✓ [The Straits Times](#)
- ✓ [The Business Times](#)

13.2 Téléphones / urgences

- Indicatif téléphonique: +65
- Police: tél. 999
- Pompiers et ambulance: tél. 995
- Ambulance (pas d'urgence): tél. 131
- Renseignements: tél. +65 100 (national) ou +65 104 (international)

14. Sécurité

14.1 Risques naturels

Singapour étant très proche de l'équateur, la formation de typhons y est pratiquement impossible. Il peut arriver que la ville connaisse d'abondantes pluies tropicales accompagnées d'orages et de rafales de vent, mais ces événements, souvent matinaux, ne durent en général qu'une ou deux heures. Les risques d'inondations ou de glissements de terrain sont toutefois nuls. Les orages sont en revanche assez fréquents et peuvent être soudains. Ils sont fréquents pendant la saison des pluies, qui dure d'octobre à février. L'app *Weather@SG* fournit un radar météo en temps réel, assorti d'alarmes et de prévisions.

WWW

- ✓ [Organisation météorologique mondiale](#)

En cas de crise ou de catastrophe naturelle

Si une catastrophe naturelle devait se produire durant votre séjour, prenez immédiatement contact avec vos proches et suivez les instructions des autorités. En cas d'interruption des communications avec l'étranger, mettez-vous en liaison avec la représentation suisse la plus proche (ambassade, consulat).

Le gouvernement de Singapour juge le danger terroriste réel et prépare la population à l'éventualité d'un événement de cette nature. Le

niveau de sécurité généralement élevé, des contrôles efficaces aux frontières et la rapidité d'intervention de la police ne peuvent en effet pas dissiper totalement la menace terroriste. Toutefois, dans le contexte régional, Singapour peut toujours être considérée comme sûre.

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)

Recommandation

Assurez-vous avant votre séjour que les services médicaux sont couverts par votre assurance maladie (voir «Prévoyances et assurances») et pensez à l'assurance voyage et autres assurances.

14.2 Divers

Lisez les conseils aux voyageurs du DFAE, ils sont continuellement mis à jour!

WWW

- ✓ [Conseils aux voyageurs pour PAYS](#)

15. Suisses et Suissesses

15.1 Protection consulaire et protection diplomatique

Protection consulaire

La protection consulaire est une forme particulière de défense des intérêts que les représentations à l'étranger assurent en faveur des ressortissants suisses. En vertu de la loi fédérale du 26 septembre 2014 sur les Suisses de l'étranger LSETr (RS 195.1), les représentations diplomatiques et consulaires peuvent aider les ressortissants suisses qui ne sont pas en mesure ou qui ne peuvent raisonnablement pas être tenus d'assumer seuls, ou avec l'aide de tiers, la défense de leurs intérêts. Ainsi, les personnes concernées doivent, selon le principe de la responsabilité individuelle, rechercher en premier lieu, et dans la mesure du possible de manière autonome, les interlocuteurs et les aides disponibles sur place: police, ambulances, centres médicaux, institutions financières, assurances, etc. La protection consulaire, c'est-à-dire la prestation d'aide de la part du DFAE, n'intervient qu'à partir du moment où les personnes concernées ont fait tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre d'elles pour remédier à une situation de détresse en s'organisant et en se procurant les moyens financiers nécessaires. Nul ne peut revendiquer un droit aux prestations d'aide de la Confédération.

Protection diplomatique

Si un Etat enfreint des règles de droit international, la Suisse peut entreprendre des démarches diplomatiques pour venir en aide à ses ressortissants (protection diplomatique).

WWW

- ✓ [Guide pratique - Emigration](#)
- ✓ [Protection consulaire: assistance à l'étranger](#)
- ✓ [Protection diplomatique et protection consulaire](#)
- ✓ [Helpline DFAE](#)

Helpline DFAE



La Helpline DFAE fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires 24h/24h!

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365

Tél. depuis l'étranger: **+41 800 24-7-365**,
+41 58 465 33 33

E-mail: helpline@eda.admin.ch

Skype: [helpline-eda](#) (gratuit de l'étranger)

WWW

- ✓ [Formulaire Helpline DFAE](#)
- ✓ [Helpline DFAE](#)

15.2 Droits politiques

A l'étranger aussi, exercez vos droits politiques!

Même lorsqu'ils résident à l'étranger, les ressortissants suisses peuvent exercer leur droit de vote : ils peuvent prendre une part active ou passive aux initiatives populaires, aux demandes de référendum, aux votations et aux élections au Conseil national (les élections au Conseil des Etats sont réglées au niveau cantonal). Ils doivent pour cela avoir un domicile fixe à l'étranger et s'être enregistrés auprès de l'ambassade ou du consulat compétent comme Suisses de l'étranger ayant le droit de vote. Toute personne inscrite de cette manière sur le registre électoral de sa dernière commune de domicile reçoit par courrier le matériel de vote officiel ainsi que les explications du Conseil fédéral. La « Revue Suisse », le magazine des Suisses de l'étranger, annonce par ailleurs régulièrement les votations à venir. Les ressortissants helvétiques peuvent également consulter le site Internet www.ch.ch/votations.

WWW

- ✓ www.ch.ch/votations

e-Voting

Les Suisses et Suissesses de l'étranger de plusieurs cantons peuvent voter par Internet aux échéances fédérales.

Elections et votations cantonales

Dans plusieurs cantons, les ressortissants suisses de l'étranger peuvent également se prononcer lors des échéances cantonales.

Inscription: Suisses et doubles-nationaux

Les doubles nationaux peuvent également exercer leur droit de vote en Suisse. Dans certains Etats qui ne reconnaissent pas la double nationalité, leur deuxième nationalité pourrait néanmoins être remise en cause.

Plus d'informations

WWW

- ✓ [Droit de vote et d'élection](#)

eGov

Afin de compléter l'offre numérique du DFAE, toutes les représentations offrent sur leur page Internet de nombreuses informations aux Suisses de l'étranger. De même, les principaux formulaires – inscription, demande de passeport, demande d'un/e Suisse/-sse de l'étranger ayant le droit de vote – peuvent être téléchargés.

WWW

- ✓ [Représentations et conseils aux voyageurs](#)
- ✓ [Page d'accueil du DFAE](#)

15.3 Organisations

Sociétés suisses

WWW

- ✓ [Clubs suisses à l'étranger](#)

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est composée du Conseil des Suisses de l'étranger et du secrétariat, qui offre une vaste palette de prestations à l'intention des Suisses de l'étranger: conseil et assistance pour l'émigration, le séjour à l'étranger et le retour en Suisse; publication de la «Revue Suisse», distribuée gratuitement à tous les Suisses de l'étranger enregistrés; organisation du congrès annuel des Suisses de l'étranger; assistance aux jeunes Suisses de l'étranger (camps, séjours en famille d'accueil, échanges) et droits politiques.

WWW

- ✓ [Organisation des Suisses de l'étranger \(OSE\)](#)

SwissCommunity.org

SwissCommunity.org relie entre eux les ressortissants suisses du monde entier.

- Entrez en contact avec d'autres Suisses expatriés où que vous soyez.
- Restez informés de l'actualité et des événements.
- Trouvez un appartement – ou la meilleure fondue de la ville !
- Découvrez la Suisse.

WWW

- ✓ [SwissCommunity.org](#)

Liens et ouvrages utiles

WWW

- ✓ [Ambassade de Suisse à Singapour](#)
- ✓ [French Chamber of Commerce in Singapore: guide Réussir à Singapour](#)
- ✓ [Ambassade d'Allemagne à Singapour: bienvenue à Singapour – Conseils et informations pratiques \(en allemand\)](#)

Contact

- ✉ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Direction consulaire DC
Emigration Suisse
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
- ☎ **+41 800 24-7-365**, +41 58 465 33 33
- ✉ helpline@eda.admin.ch
- 🌐 www.swissemigration.ch